

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES LYCEENS

Quels sont les tarifs de pension ?

Les internes : **1640,34 €/an**

Les demi-pensionnaires : **593,18 €/an**

Les BTSA : **658,84€ /an**

Le règlement des pensions s'effectue en 3 fois (facturation par trimestre). Possibilité de régler par mensualité.

Comment accéder à l'établissement ?

Vendôme est accessible en TGV depuis Paris (42 minutes) et Tours (18 minutes). Une navette relie l'établissement aux gares SNCF de Vendôme, deux fois par semaine, le lundi et vendredi. Lignes régulières de bus téa.

Le LEGTA est à 1h de Tours en voiture, 1h15 d'Orléans.

Comment obtenir une demande de bourse ? Uniquement pour les élèves (ne concerne pas les BTSA)

Si vous êtes scolarisé en 3EME, vous devez retirer votre demande de bourse au secrétariat du collège et fournir la notification de Bourses à votre arrivée au lycée.

Pour obtenir une aide ? Uniquement pour les élèves (ne concerne pas les BTSA)

Face à des situations difficiles que connaîtraient les familles pour assumer les dépenses de scolarité, une aide du Conseil Régional Centre-Val de Loire à la demi pension et à l'hébergement peuvent être attribuées. Une demande écrite doit être impérativement déposée au secrétariat scolaire.

Pour s'inscrire

Pour une entrée en Seconde Générale, Professionnelle et en 1ère BAC TECHNO STAV ,1ère Pro : **les admissions se font par la procédure AFFELNET**

Elle est gérée par votre établissement d'origine. Pour la filière en TEA, un entretien de motivation est obligatoire.

Pour la filière en 1ère S la demande d'admission se fait directement auprès du lycée.

Les inscriptions en BTSA s'effectuent sur la nouvelle plate forme : Parcours SUP

Quel est l'emploi du temps de la semaine ?

Les cours commencent le lundi matin et se terminent le vendredi après-midi (le mercredi après-midi est libre).

L'internat fonctionne-t-il le week-end ?

L'internat est fermé le vendredi soir pour le week-end et réouvert chaque dimanche à partir de 19 heures.



Des activités culturelles et sportives



ASCLAV

L'Association Socio-Culturelle du Lycée Agricole de Vendôme

(Statut alesa depuis 2012 : association des lycéens étudiants, stagiaires et apprenti) propose durant l'année scolaire, à tous les lycéens et étudiants adhérents, de participer et de s'investir dans des activités culturelles et de loisirs variés.

Des partenaires (l'Hectare, Scène Régionale de Vendôme, le Chato'do de Blois, des artistes...) permettent aux jeunes d'assister, tout au long de l'année, à différents spectacles, concerts



L'Association Sportive permet au plus grand nombre de lycéens de pratiquer des activités sportives collectives ou individuelles, les mercredis après-midi et ou certains soirs en semaine avec un large choix d'activités.

Pour obtenir plus d'informations ou une demande d'inscription

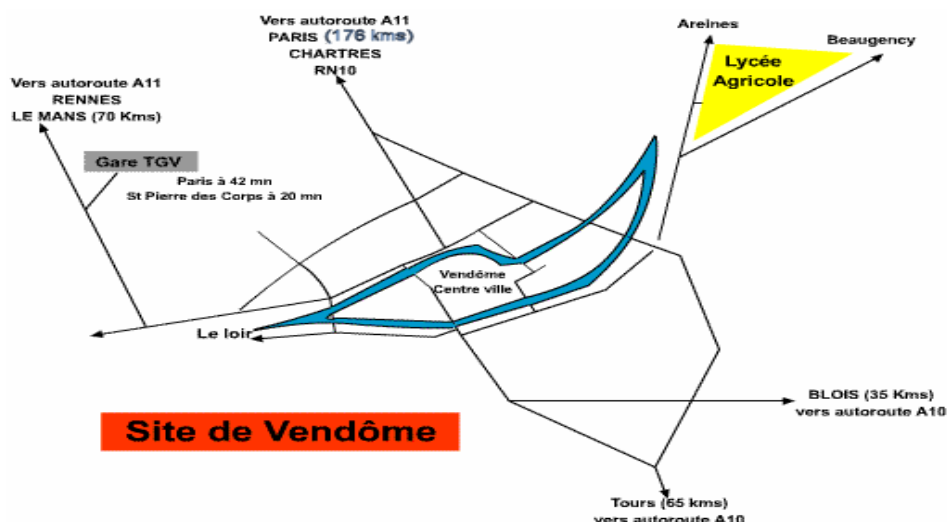
nous contacter

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

BP 106 - AREINES - 41106 VENDOME cedex

tél. : 02. 54 .67 .44. 00 legta.vendome@educagri.fr

www.legta41.educagri.fr



Gwenaëlle LEPAGE
Proviseure,
Sébastien FELICI,
Proviseur Adjoint,

reçoivent les familles qui le souhaitent sur rendez-vous (en cas de nécessité).
tél. : 02. 54 .67 .44. 00

Anne DE NUSSAC
& **Emilie LOUIS**

Conseillères Principales
d'Education
répondent à toutes les questions sur la vie au lycée en général
tél. : 02.54.67.44.06

Nathalie BENET
& **Sylvie MOREL,**

Secrétariat scolaire
vous renseignent sur toutes les formations
les dossiers d'admission, les demandes de bourses
tél. : 02. 54 .67 .44. 00

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

BP 106-AREINES-41106 VENDOME cedex

02-54-67-44-00

legta.vendome@educagri.fr

www.legta41.educagri.fr

